

Mais même si tous étaient d'accord sur le rapatriement de la constitution et sur la formule d'amendement, j'aimerais expliquer brièvement pourquoi je ne puis accepter la formule de Victoria que le gouvernement propose. C'est qu'elle constitutionnalise jusqu'à perpète le principe selon lequel l'Ontario et le Québec auront dorénavant le droit de veto, même si ces deux provinces ne devaient plus compter dans 150 ans que 10 p. 100 de la population. A mon avis, c'est injuste et ne tient pas compte de l'avenir. Aucune province ou région ne devrait pouvoir s'opposer par un veto à des changements constitutionnels.

Une fois l'accord fait sur le rapatriement de la constitution et la formule de Vancouver, n'importe quel chef de file digne de ce nom réussirait à ramener chez nous l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Une fois l'Acte revenu au Canada, nous pourrions le modifier au moyen de notre formule d'amendement. A moins que ce chef soit déraisonnable, ou encore qu'il insiste pour faire incorporer à cette résolution qu'il demande à Westminster d'adopter, une formule ou une idéologie à laquelle il tient absolument, je suis absolument convaincu que nous pourrions nous entendre sur le rapatriement et sur une formule d'amendement, peut-être même en 48 heures.

● (1410)

Mais ce n'est pas le cas parce que le premier ministre (M. Trudeau) et le gouvernement insistent pour faire accepter la formule de Victoria, pour exiger par la résolution qui doit être adressée à Westminster, beaucoup plus qu'un simple rapatriement et la formule d'amendement.

A mon avis, nous devrions faire plus de progrès en ce sens que si le parti au pouvoir aux Communes était disposé à céder un peu et à admettre que son libellé n'est pas forcément supérieur à celui des autres, s'il voulait vraiment unir le pays, il pourrait le faire.

Comment les partis en sont-ils venus à adopter leurs positions actuelles à la Chambre? Il me paraît que la position du gouvernement a été plus ou moins clairement énoncée comme un fait accompli dans la résolution qu'on a fait circuler après que le premier orateur eut entamé son discours il y a deux semaines. Elle émane du ministre de la Justice (M. Chrétien), du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) et du premier ministre qui refusent de changer un iota à ce qu'ils ont dicté.

Comment le parti progressiste conservateur en est-il arrivé à la position qu'il a adoptée? Franchement, je crois qu'il y est arrivé d'une façon négative. Il a examiné la résolution, a conclu qu'elle contenait trop de lacunes, donc qu'elle était irrecevable et que, par conséquent, le gouvernement devait en présenter une autre plus acceptable. A mon avis, c'est une façon bien négative de prendre position. Naturellement, lorsque la presse a entendu la riposte de l'ancien premier ministre, qui est maintenant chef de l'opposition (M. Clark), elle a conclu qu'il s'opposait au rapatriement et à une formule d'amendement. C'est faux, mais c'est comme cela qu'elle a compris sa réaction et c'est pour cela qu'elle lui a attribué une attitude négative.

Le Nouveau parti démocratique a adopté une attitude plus positive, mais il a formulé certaines réserves. Il a dit qu'il appuierait le projet de rapatriement et de formule d'amendement, mais à certaines conditions et qu'il ne donnerait son accord au gouvernement que si ce dernier cédait aux provinces

la propriété des ressources. Le député d'Oshawa (M. Broadbent) a ajouté qu'il devait réunir son caucus lundi prochain et qu'il se réservait le droit d'apporter, le cas échéant, d'autres changements. Le Nouveau parti démocratique n'a rien ajouté mais il s'est montré réservé sur la question des ressources et sur d'autres propositions du caucus.

Quand le deuxième orateur du Nouveau parti démocratique a pris la parole le 7 octobre, nous avons découvert que le parti ne se contentait pas d'émettre des réserves au sujet de la propriété des ressources. Le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) a étendu les réserves de son parti aux dispositions de l'article 42, soit à la formule d'amendement par voie de référendum; à la péréquation, à l'enseignement dans une langue minoritaire, aux ressources sous-marines et à la question des Autochtones. Le parti a donc des réserves sur six questions.

Lorsque le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) a pris la parole hier, il a approuvé les réserves exprimées sur ces six questions et par ailleurs je n'ai pas pu m'empêcher de constater que le député de Prince-Albert (M. Hovdebo) avait déclaré à la presse la fin de semaine dernière qu'il était plus proche de la position du chef de l'opposition que de celle de son propre parti.

Il me semble qu'après en être arrivé à sa position à partir d'une réaction initiale plus positive le NPD en soit maintenant réduit à adopter carrément la position du parti conservateur. Il a d'abondantes réserves à faire valoir. Elles ne portent pas que sur le rapatriement ni sur la formule d'amendement, dans le cas où l'on accepterait la formule de Victoria, mais le parti a encore de nombreuses autres réserves sur d'autres points.

Je vais vous dire ce que j'en pense, monsieur l'Orateur. Comme je l'ai dit hier soir, je suis favorable à la canadianisation de la constitution. Et bien franchement, je suis également en faveur de la canadianisation de notre économie, c'est-à-dire de notre mainmise sur notre économie. Je souhaiterais ne plus nous voir assujettis aux caprices et aux fantaisies de tant de puissances étrangères. Je suis donc en faveur du rapatriement et je souhaite également l'adoption d'une formule d'amendement. Je n'ai pour ma part aucune objection à l'insertion d'une charte des droits et des libertés. J'ai quelques faibles réserves à cet égard, mais aucune objection de principe—sauf que cette question constitue un facteur inutile de division dans notre pays.

En plus du rapatriement et de l'adoption d'une formule d'amendement, le gouvernement désire également que le Royaume-Uni ajoute un tas d'autres amendements à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique avant de le renvoyer au Canada. Ceux-ci seraient enchâssés—puis, une nouvelle formule d'amendement serait imposée. Pour le premier ministre, il serait beaucoup plus compliqué de réaliser cela que d'obtenir que ses propres prérogatives soient déjà intégrées dans la constitution alors qu'elle se trouve encore au Royaume-Uni.

Je ne suis pas contre la campagne publicitaire de 6 millions de dollars qui fait dire aux outardes: «Ramenons notre constitution au Canada» et qui affirme que le gouvernement veut une formule d'amendement. Je ne me plains pas de cela; en fait, je suis d'accord avec cette démarche. Mais on s'abstient d'expliquer la teneur de la résolution et toutes les questions en cause.